

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2585)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 319

présenté par
M. Cinieri et M. Aboud

TITRE

Supprimer la seconde occurrence du mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Il convient de rappeler que nous parlons des malades en fin de vie et des personnes en fin de vie.